



**Fédération québécoise  
du canot et du kayak**

# Mémoire

Présenté par la

**Fédération québécoise du canot et du kayak**

Au

**Bureau d'audiences publiques sur l'environnement**

Dans le cadre de

**l'audience publique sur le projet d'aménagement  
d'une minicentrale hydroélectrique de la Onzième  
Chute de la rivière Mistassini par la Société de  
l'Énergie communautaire du Lac-Saint-Jean**

---

**LA 11<sup>E</sup> CHUTE DE LA RIVIÈRE MISTASSINI,  
UN JOYAU NATUREL À PRÉSERVER.**

---

Février 2015

La Fédération québécoise du canot et du kayak remercie le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de lui offrir l'occasion de faire valoir ses points de vue sur le Projet d'aménagement d'une mini-centrale hydroélectrique de la Onzième Chute de la rivière Mistassini.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU CANOT ET DU KAYAK

4545, av. Pierre-De Coubertin,

Montréal QC H1V 0B2

Tél. : 514-252-3001

Télé. : 514-252-3091

Site Internet : [www.canot-kayak.qc.ca](http://www.canot-kayak.qc.ca)

Courriel : [info@canot-kayak.qc.ca](mailto:info@canot-kayak.qc.ca)

Toutes les photographies dans ce document représentent la rivière Mistassini et furent captées par Catherine Marion, membre de la FQCK.

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte. Il inclut le genre féminin de façon non discriminatoire chaque fois qu'il désigne des personnes.

## TABLE DES MATIÈRES

1.	LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU CANOT ET DU KAYAK .....	1
1.1	Mission et interventions .....	1
1.2	Les membres.....	2
1.3	Les différentes activités de canotage.....	2
1.4	L'importance sociale et économique .....	4
2.	LE PARCOURS DE LA RIVIÈRE MISTASSINI.....	5
3.	LE PROJET DE MINICENTRALE .....	7
3.1	Contexte de surplus énergétique.....	7
3.2	La pratique autonome .....	9

## **LISTE DES SIGLES UTILISÉS**

CQL	Conseil québécois du loisir
FQCK :	Fédération québécoise du canot et du kayak
MERN :	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
RQGE :	Réseau québécois des groupes écologistes
SÉPAQ :	Société des établissements de plein air du Québec
SECLSJ :	Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean
SMSL :	Sentier maritime du Saint-Laurent
UQAM :	Université du Québec à Montréal
ZIP :	Comité Zone d'Intervention Prioritaire

# PREMIÈRE PARTIE

## PRÉSENTATION DE LA FQCK ET DES ACTIVITÉS

### 1. LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU CANOT ET DU KAYAK

#### 1.1 Mission et interventions

La Fédération québécoise du canot et du kayak (FQCK) est un organisme sans but lucratif qui a pour mission de faciliter la pratique des activités de canot et de kayak poursuivies comme loisirs, hors de toute compétition. Depuis 1969, la Fédération œuvre à rendre accessible les rivières et autres plans d'eau à tous les pagayeurs et agit pour la préservation des lacs et des rivières dans leur état naturel.

La FQCK assure la formation d'enseignants en canot et en kayak de mer, la promotion de la sécurité sur les plans d'eau et du respect de l'environnement. Elle assure aussi la production de documents utiles à la pratique de ses activités tels que : le *Guide des Parcours canotables du Québec*, cartes-guide et relevés d'une centaine de rivières et circuits de lacs, des Guides de pratique et d'encadrement sécuritaire du canot et du kayak de mer, *Canot-camping et kayak de mer au Québec*, etc. Un centre d'information virtuel de tous les parcours canotables du Québec est également accessible sur le site Internet de la FQCK.

La FQCK est gestionnaire de l'activité canot-camping dans la Réserve faunique La Vérendrye, en partenariat avec la Sépaq. Elle est responsable du Festival d'eau vive de la Haute-Gatineau et du Fonds pour la préservation des rivières. La Fédération coordonne également le développement du Sentier maritime du Saint-Laurent et de ses Routes bleues.

La Fédération offre des services d'expertise technique dans plusieurs domaines reliés au monde du canotage et du kayak de mer, parmi lesquels on retrouve : l'évaluation du potentiel récréatif d'un réseau hydrographique, la réalisation de relevés, la production de cartes-guide, de topos-guide et autres moyens d'information, l'aménagement de parcours et le développement d'équipements spécialisés. De même, elle est en mesure d'assumer la mise en place de Routes bleues au Sentier maritime du Saint-Laurent.

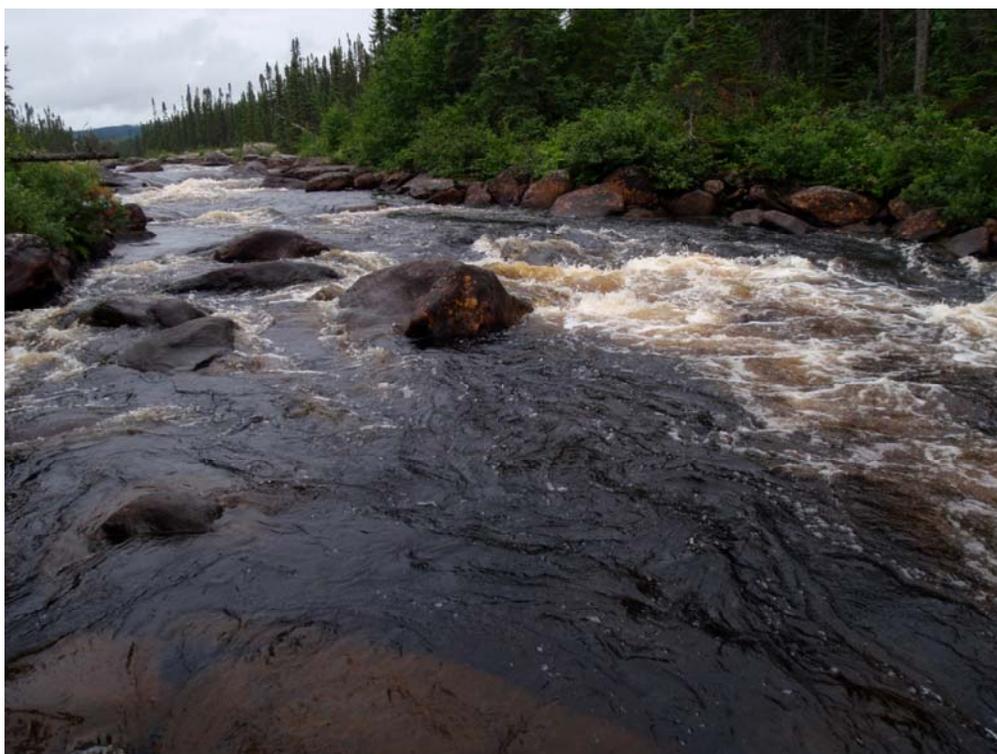
Il est reconnu que les interventions de la Fédération contribuent au développement durable de la pratique d'activités de plein air et génèrent d'importantes retombées économiques pour l'industrie, notamment pour la vente d'équipement, l'accroissement des activités des producteurs en tourisme d'aventure et écotourisme, ainsi que l'augmentation générale de l'achalandage touristique dans les différentes régions. Sa contribution à la prévention dans les domaines de la santé et de la sécurité, de même que dans la promotion de saines habitudes de vie est tout aussi indéniable. C'est dans ce contexte que le gouvernement du Québec reconnaît et soutient financièrement la Fédération québécoise du canot et du kayak.

La FQCK a récemment lancé le projet de Géoréférencement des sites de pagaie. Cette démarche vise à documenter les lieux de pratiques de canot et de kayak pour assurer leur préservation. Le projet découle de la réalisation par le Conseil québécois du loisir (CQL) et de la FQCK d'un partenariat avec le MERN dans une perspective de pérennisation et de développement des sites publics. Il s'inscrit dans les travaux entourant le Mécanisme de concertation en loisir de plein air et du Plan d'action concerté du CQL, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

## 1.2 Les membres

La Fédération compte une cinquantaine de membres corporatifs dont des clubs, des camps de vacances, des écoles, entreprises et autres associations répartis sur le territoire québécois ainsi que plusieurs milliers de membres individuels. À l'exception des Routes bleues, organismes composant le Sentier maritime du Saint-Laurent dont le mandat est spécifique et régional, la Fédération n'a pas de structure de représentation par région.

Bien que les kayakistes d'eau vive soient représentés par la Fédération québécoise du canoë-kayak d'eau vive, ces derniers utilisent les mêmes rivières que les canoteurs d'eau vive.



Crédit photo : 1 - Catherine Marion

## 1.3 Les différentes activités de canotage

Le canotage est une activité de plein air qui découle directement de l'histoire et de l'imaginaire québécois (légendes et coutumes). Ayant adopté des Autochtones ce moyen de transport inégalé, les voyageurs et les coureurs des bois l'ont utilisé pour parcourir un immense territoire autrement inaccessible. Aujourd'hui, le canot nous permet de renouer avec notre passé, de prendre contact avec la nature et de nous imprégner de magnifiques paysages lacustres et fluviaux.

Bien que les matériaux d'aujourd'hui aient remplacé l'écorce, il est resté pour la très grande majorité des pagayeurs le moyen de transport le mieux adapté au Québec pour avoir accès aux régions et aux sites de camping restés à l'état plus ou moins naturel et vivre une expérience en harmonie avec ce milieu. Cependant, bien que le *canot-camping* soit de loin la forme de canotage la plus pratiquée, il s'est développé au cours des années d'autres applications du canotage de manière assez importante pour qu'aujourd'hui on considère ces formes de pratique comme des disciplines en soi.



**Crédit photo : 2 - Catherine Marion**

Ainsi, nous retrouvons le *canotage en eau calme* consistant en sorties d'une journée ou moins, généralement effectuées sur un plan d'eau paisible tels un lac ou une section de rivière à faible courant que ce soit pour une sortie en famille, la photographie, l'observation de la nature, la pêche ou simplement pour s'évader quelques heures.

Le *canotage en eau vive* est pratiqué sur des rivières ou sections de rivières comprenant du courant et des rapides. Au fil des ans, les formes et matériaux ont beaucoup évolué, offrant aux consommateurs un large éventail de bateaux très adaptés à ce milieu, résistants aux chocs et à l'abrasion. L'équipement de sécurité s'est également spécialisé (sac à corde, ballons de flottaison, VFI, etc.). Souvent effectuée à la journée, avec retour le soir au camp fixe ou à la maison, cette activité consiste à manœuvrer entre les obstacles, en utilisant au mieux la force et la variation des courants, afin de toujours travailler avec l'eau.

Quand le canotage devient un art! Véritable ballade aquatique, la *canotgraphie* est l'art d'exécuter des chorégraphies en canot avec grâce et contrôle. Elle peut impliquer une ou plusieurs embarcations, parfois avec un thème musical. Cet art se pratique avec un canot d'eau calme sur un plan d'eau abrité du vent.

Ce qui différencie le *kayak de mer* des autres types de kayak est la présence de compartiments étanches aux deux pointes du kayak. Ceux-ci assurent la flottabilité de l'embarcation et permettent de transporter du bagage pour un ou plusieurs jours. Si ces embarcations sont à l'aise sur tous les plans d'eau, la pratique au Québec se divise en deux catégories : les plans d'eau douce et le milieu maritime.



**Crédit photo : 3 - Catherine Marion**

## 1.4 L'importance sociale et économique

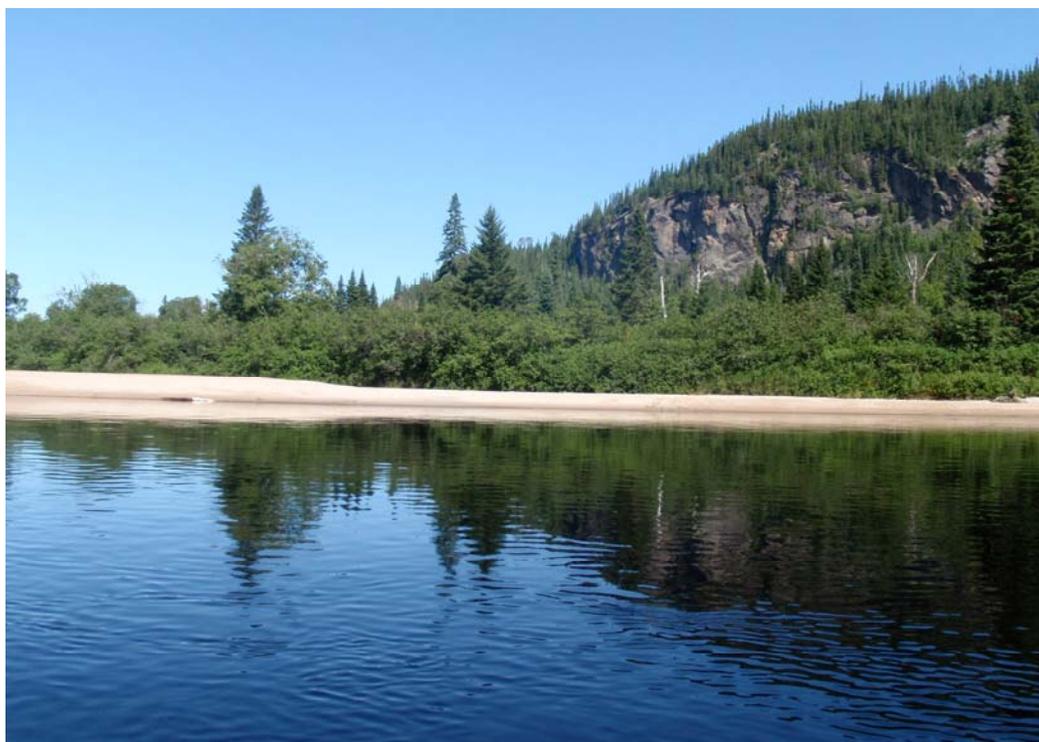
*La contribution des activités de plein air, dont le canotage et le kayak de mer à l'économie et à la qualité de vie des Québécois.*

Notre intention ici n'est pas de reprendre ce que l'on connaît déjà, qui a été largement démontré entre autres par Énergie et Ressources naturelles Québec<sup>1</sup>, et qui est également traité dans le mémoire du Conseil québécois du loisir (CQL)<sup>2</sup>, *Le Loisir de plein air et l'affectation du territoire public*, déposé en 2009. En tant que membre du CQL, la FQCK partage le contenu et en est un des signataires.

Toutefois, il nous apparaît utile de rappeler certaines notions qui s'appliquent plus particulièrement au monde du canotage pris dans son sens large.

Dans le cadre de ce mémoire, le canotage englobe les activités de pagaies et se définit comme la pratique d'une activité physique dans un environnement naturel permettant de vivre une relation de proximité, voire intime, avec la nature et d'admirer les panoramas. La nature est à la fois la fin et le moyen du canotage. L'appréciation de la nature compte autant que l'activité physique elle-même, à travers la fréquentation des rivières et des lacs, de même que le Saint-Laurent.

Ainsi compris, le canotage est une façon de vivre qui implique des comportements et des actes qui soient en accord avec l'environnement, favorisant le développement d'attitudes socialement positives à l'égard du patrimoine naturel.



**Crédit photo : 4 - Catherine Marion**

<sup>1</sup> La faune et la nature ÇA COMPTE! GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. FAPAQ. 2004

<sup>2</sup> Le Loisir de plein air et l'affectation du territoire public  
[Les enjeux de pérennisation et de développement des sentiers et des lieux de pratique de loisir de plein air sur le territoire public] Septembre 2010

## DEUXIÈME PARTIE

### 2. LE PARCOURS DE LA RIVIÈRE MISTASSINI

La rivière Mistassini était considérée dès le XVIII<sup>e</sup> siècle comme l'une des six voies d'accès privilégiées au lac Mistassini. Une carte de Louis Jolliet, datée de 1679, la présente. Le parcours de la rivière Mistassini est répertorié par la FQCK en tant que rivière d'expédition au nord du Lac-Saint-Jean. Cette rivière, de plus de 310 kilomètres fut relevée par les adeptes de canot et kayak dans son ensemble et se présente en deux sections distinctes. Ce parcours fut aménagé aux fins de canotage depuis 1990. La section 1, d'une longueur de 125 kilomètres débute au lac à l'Eau Froide et se termine au kilomètre 185. La deuxième section, celle qui est à l'étude, se situe entre le kilomètre 185 et l'embouchure, soit d'une longueur de 185 km.

Selon nos informations contenues partiellement dans le Guide des parcours canotables du Québec<sup>3</sup>, la section de rivière, touchée par le projet de mini-centrale détient la cote environnementale « A ». Il s'agit d'une classification à trois niveaux (A, B et C), établie par la FQCK, portant sur la qualité de l'eau et le pourcentage d'occupation humaine. L'information a été récoltée en terme quantitatif, « A » représentant la cote la plus élevée. Cette même section détient une cote panoramique de trois étoiles sur une échelle de cinq niveaux de qualité paysagère. Cinq (5) étoiles (\*\*\*\*\*) étant de niveau exceptionnel. Il est évident que le critère esthétique est propre à chacun, mais cet indice offre une première appréciation des paysages susceptibles d'être parcourus.



Crédit photo : 5 - Catherine Marion

<sup>3</sup> Guide des Parcours canotables du Québec, Fédération québécoise du Canot et du kayak, Édition Broquet., 1<sup>er</sup> trimestre 2005.



Crédit photo : 6 - Catherine Marion

La rivière Mistassini est un des rares parcours d'expédition familial, facilement accessible par véhicule et praticable à tous les niveaux d'eau. La 11<sup>e</sup> chute est d'ailleurs un site populaire pour y faire une halte lors de la descente de la rivière Mistassini ainsi que pour les usagers de la rivière Ouasiemscas, qui n'ont qu'à remonter un kilomètre sur la rivière afin de s'y installer et profiter de ce paysage à couper le souffle. Certains groupes de canoteurs descendent le parcours sur toute sa longueur, soit une descente représentant plus de 310 kilomètres.

Plus particulièrement dans la section à l'étude, la communauté des payeurs risque de voir disparaître trois campings rustiques de groupes ainsi qu'un rapide de classe II en amont du barrage. Le risque de perte concerne également le portage historique de la Onzième chute ainsi qu'un rapide de classe IV, en aval de la zone d'étude. Le promoteur n'a pas spécifié si le débit modifié allait avoir un impact sur ce rapide, mais nous sommes persuadés que le manque d'eau le modifiera.

D'autre part, l'aventure devient de plus en plus un produit d'appel touristique au Québec. L'activité du canot n'y échappe pas et des entreprises productrices de voyages d'aventure se sont orientées vers le domaine. Ainsi, le volet « aventure » du canot se développe principalement dans trois régions du Québec, soit : l'Outaouais, la Mauricie et le Saguenay-Lac-Saint-Jean, où on y trouve 43 % des sections canotables ainsi valorisées.

### 3. LE PROJET DE MINICENTRALE

#### 3.1 Contexte de surplus énergétique

Dans le contexte énergétique actuel du Québec, la FQCK se questionne quant au besoin supplémentaire en énergie. En effet, dans un contexte de surplus d'électricités, aucun argument ne justifie les micro-centrales, harnachant et gaspillant ainsi des rivières exceptionnelles afin de développer quelques kilowattheures dont le Québec n'a aucun besoin.

En effet, selon Thierry Vandal, les surplus de la société d'État représentent 21 milliards de kWh entre 2013 et 2020. Ils sont directement causés par l'achat d'énergie biomasse, éolienne et par des mini-centrales hydroélectriques, le tout adopté par des décrets ministériels « qui n'avaient rien à voir avec la planification des besoins d'Hydro-Québec », a dit l'ex-PDG d'Hydro-Québec. « Les approvisionnements [en énergie] contractés par décret gouvernemental après 2008 représentent 24 milliards de kilowattheures », a ajouté M. Vandal lors d'un point de presse improvisé en marge de l'étude des crédits du ministère des Ressources naturelles.<sup>4</sup> Une analyse de presse nous apprend également que les surplus énergétiques d'Hydro-Québec coûteront 1,5 milliard \$ aux Québécois et sont causés par la politique de développement industriel de l'ancien gouvernement libéral, selon l'ex-PDG d'Hydro-Québec.

Ce projet de minicentrale sur la Onzième chute, comme n'importe quelle centrale hydroélectrique privée, soulève la question du caractère publique des bénéfices que l'on devrait retirer d'une gestion intégrée et durable des richesses naturelles que sont nos rivières et nos lacs. Or, la FQCK considère qu'une gestion intégrée et durable des rivières du Québec doit profiter à l'ensemble de la collectivité québécoise et non seulement à quelques privilégiés.

De plus, les activités de pagaie et le tourisme d'aventure nécessitent le maintien à l'état naturel des parcours utilisés. C'est pourquoi l'installation d'ouvrages hydroélectriques est la plupart du temps incompatible avec ces activités de pagaies, l'exploitation du potentiel de navigation des rivières et le tourisme d'aventure. En outre, à mesure que les sites les moins sujets à la controverse sont développés au profit de petites et grandes centrales hydroélectriques, la menace pèse sur les parcours les plus courus par les amateurs d'activités de pagaies, plus particulièrement les canots-campeurs.

En réalité, en considérant le nombre de barrages, c'est-à-dire « tout ouvrage destiné à dériver ou retenir les eaux d'un cours d'eau, ou celles d'un lac ou réservoir mentionné dans le Répertoire toponymique du Québec », et non simplement le nombre de centrales, le Québec ne compte pas moins de 5317 harnachements sur ses plans et cours d'eau.

Pour la FQCK, les petites centrales ne peuvent en aucune façon être considérées comme une façon durable de gérer les rivières du Québec à des fins de production d'énergie. Non seulement les petites centrales ne seront jamais une réponse aux besoins énergétiques du Québec, mais en plus, elles sont à la source de conflits d'usage et de dégradation du milieu de vie; elles menacent des secteurs d'activités en émergence comme l'écotourisme, et elles détruisent des écosystèmes naturels.

Parmi les sites visés par des projets de petites centrales hydroélectriques privées se retrouvent presque exclusivement des rivières vierges ainsi que des sites réputés pour leur potentiel

---

<sup>4</sup> TVA Nouvelles, Économie (12 février 2013). <http://tvanouvelles.ca/lcn/economie/archives/2013/02/20130212-233423.html> (Archives consultées le 6 février 2015)

écotouristique. Les barrages hydroélectriques s'installent là où les paysages sont les plus extraordinaires en raison du dénivelé ou de l'encaissement.

On ne franchit pas des centaines de kilomètres d'autoroutes, on ne passe pas des journées entières à faire des navettes sur des chemins forestiers parfois difficilement carrossables, dans le but de voir des bâtiments, un paysage avarié ou des centrales hydroélectriques. Les adeptes de canot et les touristes d'aventure recherchent des paysages naturels revivifiant, parfois grandioses, de lacs, de rivières, et d'eau vive qui sont jusqu'ici l'apanage du Québec. (FQCK, 1999; 4)

Non seulement l'emprise des barrages sur les cours d'eau prive les canoteurs de la joie de s'émerveiller devant une chute impressionnante, un rapide imposant ou une vallée taillée dans le roc; ce sont également des obstacles infranchissables, astreignant les canoteurs à de longs portages pouvant s'avérer très laborieux. L'attrait de la rivière s'en trouve alors totalement amoindri. En effet, les barrages ont le défaut de noyer en amont, les eaux vives dont la présence justifie le choix d'un parcours plutôt qu'un autre, et les sites de camping. En aval, la réduction du débit peut rendre la rivière harnachée impraticable, particulièrement en période d'étiage. Quoique dans une moindre mesure pour les petites centrales, la navigation peut devenir hasardeuse par l'effet du « marnage », c'est-à-dire l'évacuation cyclique d'une quantité d'eau plus grande, qui entraîne des fluctuations du débit de la rivière en aval du barrage. Ces fluctuations peuvent déstabiliser le canoteur et le kayakiste.

On ne peut calculer la rentabilité d'une centrale hydroélectrique sans prendre en compte son impact sur le potentiel récréotouristique, à long comme à court terme. La construction d'un ouvrage de rétention des eaux ou d'une centrale entraîne la disparition partielle ou totale de l'aspect spectaculaire d'un cours d'eau, réduisant à néant son potentiel récréotouristique ainsi que son intérêt pour l'amateur. (Eau Secours! & RQGÉ, 1999; 15). Résultat, calme plat et faible intérêt pour le canoteur mais aussi le simple contemplateur.



**Crédit photo : 7 - Catherine Marion**

Les dispositifs visant à maintenir des débits réservés esthétiques ne constituent pas un paramètre valable parce que la question de l'esthétique « naturelle » de la chute n'est pas quantifiable : la beauté d'une chute fait intervenir des dimensions poly-sensorielles qui ne sont pas liées à l'importance du volume d'eau. De plus, en raison des horaires de fonctionnement de ces débits contrôlés, le maintien de l'image esthétique de la chute s'adresse avant tout aux touristes de passage. La population locale étant lassée avec les images plus quotidiennes, c'est-à-dire le soir, l'automne, l'hiver et le printemps, d'une chute asséchée partiellement. Il s'agit donc de la création d'un paysage « artificiel » à l'intention d'une seule catégorie d'utilisateurs, ce qui ne peut en aucun cas être considéré parce qu'elle ne prend pas en compte toute la richesse du regard des autres usagers. (Eau Secours! & RQGÉ, 1999; 23-24)

L'hydroélectricité demeure une forme de production énergétique conventionnelle et elle n'est généralement pas reconnue comme source d'énergie renouvelable dans la littérature. C'est d'ailleurs ce que confirme le rapport de l'Institut des sciences de l'environnement de l'UQAM, préparée pour le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, en mars 1994, *Les impacts environnementaux des filières énergétiques au Québec*. Évidemment, il ne peut être nié que l'hydroélectricité soit une option préférée aux énergies nucléaire ou fossile.

### 3.2 La pratique autonome

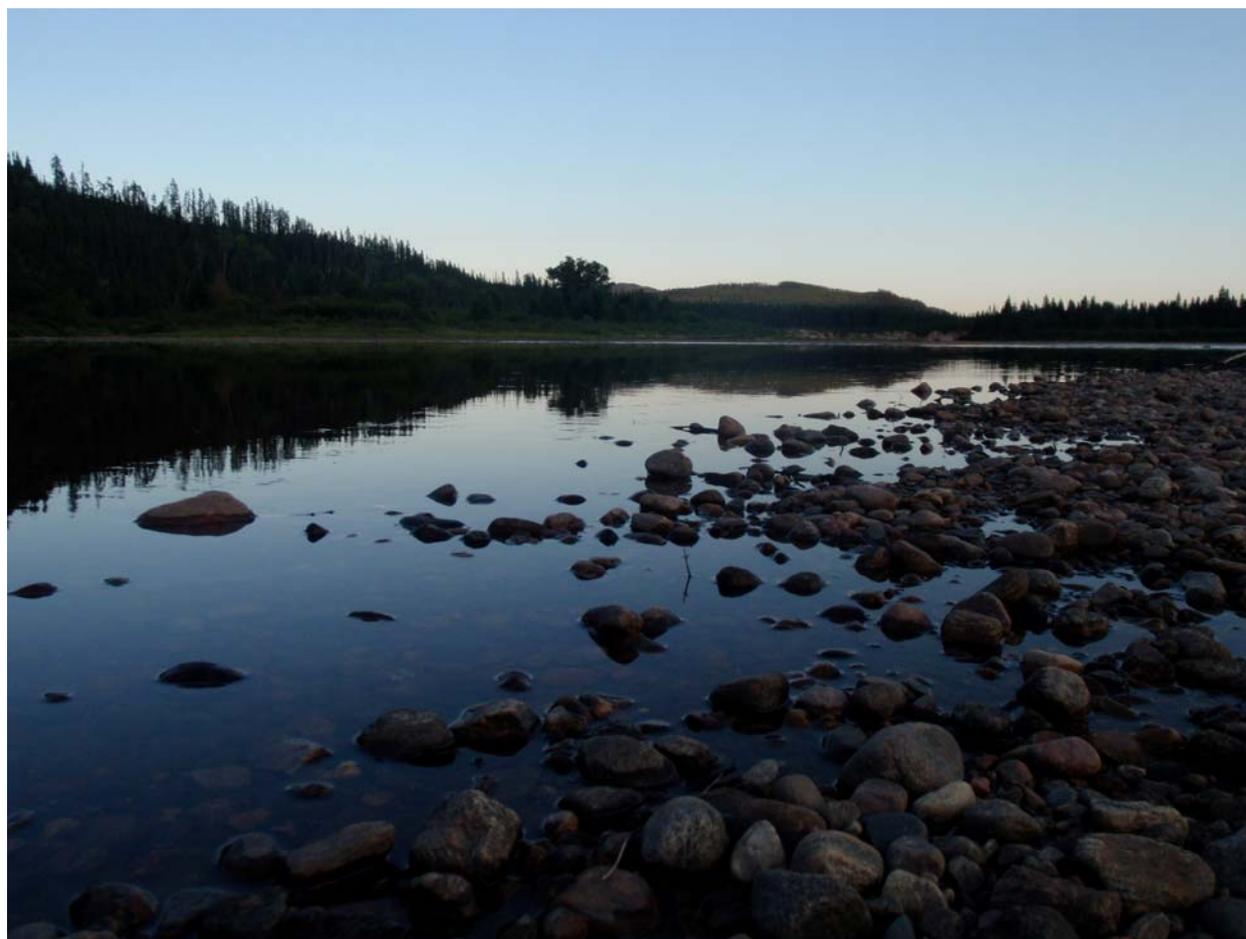
Nous avons consulté le document *Aménagement du parc écotouristique de la 11<sup>e</sup> chute de la rivière Mistassini et évaluation des impacts associés*, préparé par le Groupe DDM pour la SECLSJ en décembre 2014. À notre grande surprise, la pratique autonome des activités de plein air n'est pas considérée. Pourtant, plusieurs Québécois pratiquent les activités de plein air de façon autonome sans enregistrer leurs sorties. Le rapport est donc incomplet si son objectif était de présenter un portrait réel de la situation récréotouristique de la région. Plus de mille cinq-cents brevets de formation en canot et kayak de mer sont distribués chaque année par la FQCK. L'objectif des gens qui suivent de telles formations est justement d'acquiescer de bonnes notions de sécurité et des techniques qui leur permettent de profiter au maximum des sorties de pagaies organisées de manière autonome.

Bien que ces utilisateurs occasionnels de la rivière ne paient pas directement leurs tarifs à une compagnie de tourisme d'aventure de la région, ceux-ci utilisent de nombreux services dans les localités, tels que l'essence, la nourriture, le logement et autres activités accessoires. Ces utilisateurs et leurs dépenses ne peuvent pas être ignorés par le promoteur. **De plus, ce dernier doit absolument considérer la perte de revenus récréotouristiques reliée à la destruction d'un site naturel que ce soit pour les entreprises à l'étude ainsi que pour la pratique autonome.**

L'étude soulève elle-même plusieurs questionnements et fournit peu de certitudes. Comment peut-on considérer un taux d'occupation de 70 % pour un tel parc? Une telle étude devrait permettre de soulever les faits réels reliés au récréotourisme et non les souhaits émis par le promoteur. Par exemple, le taux d'achalandage proposé n'est appuyé en aucun point. Il est même démontré, à même le rapport de la firme DDM, qu'une étude plus approfondie permettrait de documenter davantage ce point. Ainsi, cette étude, en surface, ne s'appuie sur aucun exemple concret d'un parc construit près d'un barrage hydroélectrique.

Aucune mention de la perte d'achalandage ne fut soulevée par une étude ou autre recherche. La FQCK est en mesure de vous confirmer que les payeurs n'ont aucun intérêt à visiter un site artificiel tel que celui proposé. Pourquoi est-ce que des touristes iraient visiter le site d'une chute dénaturée? La notion même des objectifs de base des amateurs de tourisme d'aventure, soit le contact avec la nature semble échapper à la SECLSJ et à la firme DDM qui fut mandatée pour réaliser le rapport économique du parc écotouristique.

En conclusion, la FQCK recommande au BAPE de proposer l'abolition de ce projet pour les nombreuses raisons nommées ci-dessus. Entre autres, pour la grande beauté de ce parcours canotable dans son état naturel, par le contexte énergétique actuel en situation de surplus importants ainsi que par une étude récréotouristique qui semble ignorer l'intérêt même des touristes de nature et d'aventure pour des sites naturels. Nous recommandons également au BAPE de suggérer au gouvernement de faire de la rivière Mistassini, une réserve de biodiversité et aquatique, tel que décrit dans le document *Bilan du potentiel pour les activités nautiques non motorisées dans la MRC de Maria-Chapdelaine*, remis au BAPE en avril 2012<sup>5</sup>. Pour terminer, nous rappelons qu'une gestion intégrée et durable des rivières du Québec devrait profiter à l'ensemble de la collectivité québécoise et non seulement à quelques privilégiés.



**Crédit photo : 8 - Catherine Marion**

---

<sup>5</sup> MRC de Maria-Chapdelaine (avril 2012). *Bilan du potentiel pour les activités nautiques non motorisées dans la MRC de Maria-Chapdelaine* [http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/10reserves\\_saguenay-lac-saint-jean/documents/DB17.pdf](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/10reserves_saguenay-lac-saint-jean/documents/DB17.pdf) (Document consulté le 6 février 2015).